

Conseil Municipal du 2 juillet 2010

Monsieur Le Maire ouvre la séance. Il fait part de sa satisfaction quant à la qualité du spectacle Son et Lumière rénové. Il adresse ses félicitations pour le travail accompli sur la bande son par Mme Lucienne BERNAT et les personnes qui l'ont entouré dans ce travail et à Michel Moreau, électricien, pour la restauration des projecteurs.

Commission Environnement

Assainissement

Protocole d'accord

Monsieur Le Maire informe le Conseil que des protocoles d'accord concernant les travaux de remise en état et le règlement des préjudices consécutifs au dysfonctionnement du Poste de refoulement sont en cours d'élaboration entre les différentes parties concernées.

En ce qui concerne le protocole transactionnel relatif au règlement des préjudices financiers, un accord est intervenu sur la somme de 22 096.49 € TTC.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve ce protocole transactionnel, autorise Monsieur Le Maire à le signer, décide de mettre en recouvrement les sommes dues, suivant la répartition ci-dessous :

* Cabinet MERLIN :	2 209.65 TTC
* FERRIES SNS :	2 209.65 € TTC
* Société HMT :	1 547.00 € TTC
* Compagnie ALLIANZ IARD :	13 920.54 € TTC
* Entreprise SOFREMI :	2 209.65 € TTC

Protocole Travaux

Mr Sénéjean rend compte de l'évolution du protocole transactionnel à intervenir entre les parties concernées pour la remise en état du Poste de relevage. Celui-ci semble en bonne voie de finalisation après contrôle des capacités de l'entreprise retenue par HMT pour effectuer ces réparations.

En réponse aux conseillers extérieurs qui disent qu'il suffisait d'avoir comme seul interlocuteur et responsable l'entreprise titulaire du marché couverte par son assurance pour solutionner ce dysfonctionnement, il tient à préciser que la vérité est tout autre.

En fait, Le cabinet Merlin, Maître d'œuvre, les sociétés HMT, Sofremi Composites, Ferrié SNS, sont concernés et corrélativement leurs compagnies d'assurances.

Les solutions proposées doivent être validées par chacune des parties et supervisées par notre expert, Mr Both et le cabinet Merlin Maître d'œuvre. Cela va s'en dire que cette procédure demande un délai pour que chacun assume sa responsabilité et s'entoure de toutes les garanties possibles avant de valider les propositions de réparations contenues dans le protocole transactionnel.

Il rappelle que pour se protéger, la Commune a déposé une requête dès le début auprès du Tribunal Administratif de Toulouse. La solution d'accord à l'amiable actuellement en cours permet un climat plus serein entre les parties et d'aboutir dans des délais plus courts à un accord sur les conditions de remise en état de ce poste de refoulement.

C'est la condition indispensable pour la poursuite des travaux d'assainissement du Bourg.

Emprunt DEXIA

Monsieur le Maire expose au conseil que la cour d'Appel de Montpellier rendra son délibéré au 30 septembre dans l'affaire concernant la légalité de souscription de l'emprunt d'1 million d'Euros.

Bibliothèque

Monsieur Samper informe le conseil Municipal que le Conseil Général vient d'accorder une subvention de 24 000 € pour les travaux d'aménagement de la bibliothèque.

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de la DRAC et du Conseil Régional pour les équipements intérieurs (mobilier et informatique)

Il tient à souligner que les travaux et l'état d'avancement de ce chantier évolue dans de parfaites conditions.

Avenants aux Marchés

Monsieur Le Maire expose au conseil qu'à mesure de l'avancement des travaux d'aménagements de la bibliothèque, des modifications ont du intervenir sur certains corps de métier pour une meilleure fonctionnalité, confort et répondre aux normes en vigueur concernant l'accessibilité de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les avenants à passer aux marchés des entreprises SARL N°1 Bâtiment, Bouldoires CLarion, Pascal Peyre et Moreau Michel et autorise Mr Le Maire à les signer.

Carrefour RD167/97

Lancement de la consultation des entreprises

Dans sa séance du 22/05/2009, le conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre de ces travaux au Cabinet Sud Infra environnement. Ce projet a reçu l'avis technique favorable du département en ce qui concerne les RD97 et 167. Ce projet a été également approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 8/01/2010. Il convient à présent de passer à la réalisation de cet aménagement et d'approuver le dossier de consultation des entreprises.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le dossier de consultation (DCE) des entreprises établi par le Cabinet SUD Infra Environnement ;
- autorise Monsieur Le Maire à procéder à la consultation des entreprises et à signer toutes les pièces contractuelles afférentes à la réalisation ce projet dont le démarrage des travaux est prévu pour la 2^{ème} quinzaine de septembre.

Affaire les Bijoux d'Estaing

Monsieur Le Maire informe le conseil que Monsieur Maillebauu Gérard, gérant de la Société la SARL Les Bijoux d'Estaing, a introduit un pourvoi en cassation afin de casser et annuler la décision prise par la Cour d'Appel de Montpellier dans son arrêt du 16/02/2010.

Il convient de désigner un avocat auprès de la Cour de Cassation afin d'assurer la défense de la Commune d'Estaing.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de confier cette mission à la SCP Célice – Blancpain – Soltner, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation – 59 rue de la Boétie – 75008 PARIS ;
- de donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Commission Tourisme

Aménagement Berges du Lot

Sur proposition de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de confier au Cabinet d'Etude SUD INFRA Environnement – 51 avenue de Laguiolle - 12500 Espalion, la mission d'Etude de faisabilité concernant l'aménagement de la Berge du Lot, rive droite, au niveau du Parking de la Route d'Entraygues, dont le coût s'élève à 1 520 € HT soit 1 817.92 € TTC avec en option une réunion supplémentaire à 300 HT.

Projet d'extension du Gîte d'étape

Dans le cadre de la mise en place du PER (*Pôle d'Excellence Rural*) pour les 3 années à venir permettant des financements de projets liés à l'aménagement du GR65, entre Saint-Chély d'Aubrac et Conques, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO un avant projet sommaire a été demandé au cabinet Rozier pour établir un descriptif et un estimatif concernant l'agrandissement du Gîte d'étape communal. Celui-ci sera remis au Pays du Haut Rouergue pour son inscription au PER.

MOBIL Home

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2010 pour la haute saison du 1^{er} juillet au 31 août

MOBIL-HOMES - Haute saison - Du 1er juillet au 31 août

Forfait Week-end : 150 €

Monsieur Samper souligne la hausse de fréquentation pour les mois de mai et de juin au camping Municipal de la Chantellerie due en partie à la fréquentation plus nombreuse des camping-cars.

D'autre part, les aménagements judicieux pour l'accueil des vacanciers, la propreté des équipements, et le bon accueil qui leur est réservé de la part de Christine Andréan contribuent à cet essor.

Commission Santé

Maison de santé

Mr Le Maire expose au Conseil Municipal que pour l'implantation de ce projet de construction, 3 lieux ont été proposés et soumis à étude : l'immeuble situé à la Priousse abritant en partie la perception, le terrain nouvellement racheté à Mme Berbigier entre l'école publique et l'habitation du Docteur Viguiet et le terrain jouxtant le Gîte d'étape côté garage du service Incendie.

Seul ce dernier site peut être retenu, l'avant projet sommaire établi par l'architecte Mr Ginisty a reçu l'accord des professionnels de la santé concernés et de l'ADMR.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cet avant projet tel qu'il lui est présenté et afin de procéder à sa réalisation, d'en confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes.

Annat – Proposition de Mme Ramos Dos Santos

Mr Le Maire fait part du courrier de Mme Ramos qui souhaiterait procéder à des aménagements et fleurissements pour embellir le terrain communal situé au centre du hameau d'Annat :

- dépôt de charrue ancienne, charrettes en bois fleurie, brouette en bois fleuri, parterre de fleurs grillagées, brouette fleurie, pressoir en bois, plantation d'arbres et d'arbustes ;
- peindre la Croix du Calvaire en Noir
- peindre le Monument : Vierge Marie en blanc

Le conseil après en avoir délibéré donne un avis favorable sur ce projet qui doit faire partie d'un ensemble d'aménagements de l'espace public et de la voirie.

Une réunion sera proposée prochainement entre la commission rurale et les habitants du Hameau d'Annat pour recueillir les avis et obtenir l'accord de tous sur les travaux à envisager.

Questions diverses

Eglise ANNAT

Mr Le Maire donne lecture d'un courrier signé par les habitants d'Annat qui sollicitent la réfection d'une partie de la toiture de l'église et la reprise du crépis de la façade côté Nord.

Le conseil municipal approuve le devis présenté par l'entreprise DELOUVRIER concernant la restauration d'une partie de la charpente et la réfection de la toiture correspondante pour un montant de 3 797.18 €. Ces travaux seront réalisés à l'automne prochain.

Foyer Rural

Monsieur Le Maire informe le conseil que le Foyer Rural demande la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local dans le logement vacant attenant à la trésorerie sis Chemin du Tracastel, propriété de la Commune, permettant ainsi au bureau du Foyer Rural d'entreposer du matériel de bureau et informatique et d'y tenir des réunions restreintes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord et autorise Mr Le Maire à signer la convention à intervenir en précisant que ce local devra être rendu en l'état à la Commune dans la mesure où ce bâtiment ferait l'objet d'un aménagement et d'une destination différente.

Utilisation des cours de Tennis

Mr Le Maire informe le conseil que le club de tennis dont Mme Josiane GARCIA assurait la présidence n'a plus d'activité.

Il rappelle que par délibération du 8/10/2007 une délégation de service avait été donnée à ce club pour en assurer la gestion.

EN conséquence, cette délégation n'a plus lieu d'être. Il conviendrait d'étudier les nouvelles conditions qui permettraient l'utilisation de ces cours. Dans l'immédiat, il faut remettre en état les clôtures. Par ailleurs, Mr Alazard se propose de faire chiffrer la remise en état d'un des cours de tennis.

Demande d'aménagement du Chemin rural entre la Ponsarderie et le CR de Mas Del Rieu

Les travaux d'élargissement seront nécessaires. L'accord des propriétaires riverains doit être obtenu. Une réunion de ces derniers avec la Commission communale sera programmé prochainement.

Demande d'aménagement des Chemins ruraux entre la Ponsarderie et le CR de Mas Del Rieu et des Bouyes

Les travaux d'élargissement seront nécessaires. L'accord des propriétaires riverains doit être obtenu.

Une réunion de ces derniers avec la Commission communale sera programmée prochainement.

Sera également traité à cette occasion l'élargissement du Chemin des Bouyes